

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°010-2025

Bis

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par SA2E Ingénieurs conseils afin de pouvoir intervenir sur le réseau des eaux usées rue des Bérets Verts 14440 Douvres-La-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Lundi 15 Septembre 2025 (pendant 28 jours calendaires) le stationnement sera interdit avec un empiétement sur la chaussée rue des Bérets Verts 14440 Douvres-La-Déivrande Calvados.

ARTICLE II : La Société « SA2E » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
 - La Police Municipale,
 - Les Services Techniques,
 - La Société « SA2E »,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Déivrande, le Mardi 28 Janvier 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

